

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 4 avril 2023** à 19 h 30 au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

ÉTAIENT PRÉSENT·E·S : Monsieur Alexandre Provost - président du CA
Madame Marie Josée Gagnon - vice-présidente du CA
Madame Josiane Beaucage
Madame Danielle Beaumont
Monsieur Guy Lajoie
Madame Chantal Laliberté (teams)
Madame Jade Lizotte (teams)
Madame Tam Mach
Madame Anne-Marie Noël
Madame Sylvie Poirier
Madame Marie-Claude St-Onge

PERMANENCE : Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale
Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Louise Beupré - directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe

INVITÉ·E·S : Madame Geneviève Archambault, directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire
Madame Elizabeth Mc Donough, directrice du Service des ressources matérielles (teams)
Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières (teams)
Madame Taïga Waelput-Lavallée, directrice du Service éducatif aux jeunes

ÉTAIENT ABSENT·E·S : Monsieur Michel Milot
Madame Réleine Morin
Madame Jade Shanker

1. Présence et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 33.



Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA.

2. Vérification de la conformité de la procédure de convocation

Monsieur Alexandre Provost, président, s'assure de la conformité de la procédure de convocation de la présente séance extraordinaire et constate que ladite procédure a été respectée.

3. Ordre du jour

[Résolution 2023-04-04-CA-01](#)

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions du public

Aucune question n'est adressée.

5. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

6. Mot du président

À la suite de l'article paru aujourd'hui dans la Presse, monsieur Alexandre Provost, président, rappelle l'importance des mesures de sécurité aux abords des établissements scolaires.

7. Mot de la directrice générale

Madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, souligne la fin de la grève des conducteurs d'autobus de la compagnie Transdev Québec Inc. et remercie les parents et les élèves pour leur collaboration.

8. Points de décision

8.1. Répartition des Services éducatifs 2023-2024 – Dépôt pour consultation (documents)

[Résolution 2023-04-04-CA-02](#)

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) doit s'assurer que les personnes relevant de sa compétence reçoivent les services éducatifs auxquels ils ont droit (art. 208, de la *Loi sur l'instruction publique* ci-après "L.I.P.");

Considérant que l'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles du centre de services dont il relève et qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence dans le respect des critères d'inscription établis en application de l'article 239 de la L.I.P. ;

Considérant que chaque école du CSSDHR ne peut dispenser tous les services éducatifs prévus au régime pédagogique ;

Considérant que le CSSDHR offre les services éducatifs aux élèves qui y sont admissibles et qui résident sur son territoire (art. 209, L.I.P.) ;

Considérant que les objectifs poursuivis par les services éducatifs du CSSDHR, sont conformes aux obligations prescrites au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (art. 1 à 8 inclusivement du Régime pédagogique) ;

Considérant que le CSSDHR établit les programmes des services complémentaires et particuliers prévus au régime pédagogique (art. 224, L.I.P. et art. 4 et 6 du Régime pédagogique) ;

Considérant que le CSSDHR doit adapter ses services éducatifs afin d'offrir aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation les services éducatifs auxquels ils ont droit (art. 234, L.I.P.) ;

Considérant que le CSSDHR détermine annuellement les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école, dont les services complémentaires et particuliers ainsi que les services spéciaux pour les EHDAA (art. 236, L.I.P.) ;

Considérant qu'une démarche de consultation permettra de recueillir les recommandations des instances concernées et qu'une prochaine démarche sera faite pour l'organisation de nos services complémentaires et d'adaptation scolaire ;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

Que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières approuve le projet de répartition des services éducatifs offerts dans les écoles préscolaires, primaires et secondaires pour l'année scolaire 2023-2024, tel que présenté et mandate mesdames Geneviève Archambault, directrice des Services complémentaires et de l'adaptation scolaire (SCAS) et Taïga Waelpu-Lavallée, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes (SREJ), pour procéder auxdites consultations auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Modification du processus d'appréciation du rendement de la directrice générale (documents)

[Résolution 2023-04-04-CA-03](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le comité des ressources humaines a notamment pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation de la directrice générale;

Considérant que le 25 octobre 2022 le conseil d'administration, aux termes de la Résolution 2022.10.25-CA-09, suivant la recommandation du comité des ressources humaines, a adopté le processus et les critères d'évaluation de la directrice générale;

Considérant qu'au terme des rencontres prévues jusqu'à présent au processus pour évaluer le rendement de la directrice générale, les membres du comité constatent leur satisfaction face à l'atteinte des mandats, objectifs et attentes qui lui ont été signifiés;

Considérant que suivant ce constat, le 21 mars 2023, les membres du comité d'évaluation ont proposé au comité des ressources humaines de modifier le processus d'évaluation du rendement de la directrice générale afin de modifier la durée de sa période probatoire;

Considérant que les membres du comité des ressources humaines recommandent au conseil d'administration d'adopter le processus modifié d'évaluation du rendement de la directrice générale;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

D'adopter le processus d'évaluation du rendement de la directrice générale modifié tel que décrit au document déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Confirmation du statut d'engagement de la directrice générale (document)

[Résolution 2023-04-04-CA-04](#)

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le comité des ressources humaines a notamment pour fonction de proposer au conseil d'administration du Centre de services scolaire les critères d'évaluation de la directrice générale;

Considérant que le 25 octobre 2022 le conseil d'administration, aux termes de la Résolution 2022.10.25-CA-09, suivant la recommandation du comité des ressources humaines, a adopté le processus et les critères d'évaluation de la directrice générale et nommé les membres du comité d'évaluation de la directrice générale;

Considérant que le 4 avril 2023 le conseil d'administration, suivant la recommandation du comité des ressources humaines, a modifié le processus d'évaluation de la directrice générale;

Considérant les rencontres du comité d'évaluation du rendement de la directrice générale tenues aux dates suivantes:

- 31 janvier 2023;
- 13 février 2023;
- 21 mars 2023;
- 28 mars 2023.

Considérant que pour l'ensemble des mandats, des objectifs et des attentes signifiés, le comité d'évaluation a évalué le rendement de la directrice générale comme étant conforme ou au-delà des attentes;

Considérant que les membres du comité d'évaluation de la directrice générale considèrent réussie la période probatoire de madame Marie-Claude Huberdeau et recommandent unanimement aux membres du CA de confirmer le statut d'engagement de madame Marie-Claude Huberdeau à titre de directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

De confirmer le statut d'engagement de madame Marie-Claude Huberdeau à titre de directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, jugeant sa période probatoire réussie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Octroi de contrat

8.4.1. Modernisation des contrôles, nettoyage et balancement de la ventilation et peinture de la façade – École Mgr-Euclide-Théberge (document)

[Résolution 2023-04-04-CA-05](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, dans le cadre de la mesure 50621, une aide financière pour le maintien de ses immeubles;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour la modernisation des contrôles, nettoyage et balancement de la ventilation et peinture de la façade de l'école Mgr-Euclide-Théberge;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

Que le conseil d'administration autorise l'octroi du contrat pour la modernisation des contrôles, nettoyage et balancement de la ventilation et peinture de la façade de l'école Mgr-Euclide-Théberge au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9116-0093 Québec Inc. (Construction Michel Dufresne) au montant de 1 117 000 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Varia

Aucun point n'est ajouté.

10. Levée de la séance

[Résolution 2023-04-04-CA-06](#)

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

Que la séance soit levée à 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Alexandre Provost

Président du CA

Mario Champagne

Secrétaire général